

## Compte- rendu réunion groupe livre 28/04/2020 / auteurs

*Liste des participants : Interbibly, Central Vapeur, CIL, LILE, Sylvie De Mathuisieulx (présidente de Littér'al et auteure), Clotilde Perrin (auteure-illustratrice), Sophie Cherer (auteure), Franck Doyen (auteur), Poema, Lecture et Loisirs, Centre de créations pour l'Enfance, La Pensée Sauvage, Caranusca.*

*Introduction sur le statut historiquement complexe des auteurs (pluri-professionnalisme, diversité des champs et genre d'interventions, pluralité des organismes d'affiliation), rappel des aides régionales existantes (principalement bourses et résidences de création, actions interprofessionnelles) et de l'importance d'une vigilance autour de la cohésion de la chaîne du livre et des acteurs.*

• Le questionnaire réalisé par Central Vapeur et diffusé par les centres de ressources a généré à ce jour les retours de 81 artistes-auteurs dont 30 auteurs de l'écrit, soit 52 % des répondants. Ces réponses permettent de mesurer les impacts sur les baisses de revenus liés en premier lieu à l'annulation des ateliers artistiques (rencontres scolaires, résidences etc.) et des manifestations littéraires puis à l'absence de ventes directes des livres, même si la DRAC et la Région Grand Est ont maintenu ou étudié au cas par cas le versement de leurs subventions 2020 programmées dans ce domaine, y compris en cas d'annulation des actions prévues. Ces baisses de revenus sont majoritairement estimées à au moins 50% des revenus en mars et à 75% en avril.

→ Il est cependant important, au-delà de cette « photographie » qui permet un accompagnement individuel et le recensement des situations fragiles, de mesurer la difficulté à ce jour d'une évaluation fine et arrêtée des pertes de revenus (directes et annexes) car cette situation dégradée va se prolonger durant de nombreux mois voire années avec les reports de ventes de livres, les nouvelles publications annulées ou reportées, les actions, notamment scolaires, reprogrammées sine die, et l'incertitude sur la possible évolution notamment numérique des formes d'intervention.

→ Au titre des revenus annexes, les interventions annulées, relevant de programmes subventionnés soit par la DRAC, ou la Région, ou le CNL, donneront lieu à une rémunération des auteurs. Il en va de même pour les actions d'éducation artistique et culturelle, subventionnées par la DRAC. Cependant, cela n'est pas généralisé à ce jour malgré la levée temporaire de clause de service fait et peut rendre délicat les échanges avec les structure commanditaires.

• Les critères de mobilisation du Fonds de Solidarité national (à savoir l'inclusion des artistes-auteurs y compris sans n° de SIRET et un calcul des pertes de revenus lissé sur l'année en cohérence avec le caractère annuel et irrégulier par nature des revenus) ont été modifiés, le formulaire restant à mettre à jour. Cependant, un certain nombre des auteurs sont exclus du fonds de solidarité du mois de mars car cette modification des calculs n'est pas rétroactive, ce qui accroît leur situation précaire. Pour le fonds de solidarité du mois d'avril, certains auteurs pourraient en être paradoxalement exclus suite à la réception de revenus restés en souffrance.

• L'absence de statut de l'auteur (au-delà de l'insertion avérée dans une chaîne du livre à travers de l'existence d'un contrat d'auteur) dans ce contexte de crise accentue la fragilité et l'isolement des individus, dans une arborescence administrative complexe et des propositions de soutiens segmentées dont la compréhension / mobilisation réduit un temps d'écriture contraint. La nécessité de forme collective d'accompagnement a été évoquée.

• Les aides sectorielles d'urgence (CNL-SGDL, CNAP) reposent à ce jour sur une base considérée comme partielle et insuffisante (absence de prise en compte par le CNL des revenus annexes dont les montants peuvent pourtant représenter une part significative). De même, actuellement, les artistes-auteurs n'ont pas obtenu de garantie concernant la perception, légitime, des indemnités journalières pour les gardes d'enfants. Une action de lobbying doit être poursuivie pour rendre possible cet accès car les demandes déposées n'ont pas donné lieu à ce jour aux paiements des indemnités dues.

### **Pistes de soutien :**

- 1) Les aides sectorielles régionales existantes (bourses et résidences) permettent en tant que telles de poursuivre le soutien économique aux auteurs pour des projets de création, en phase avec une meilleure inscription dans la chaîne du livre ;

- 2) Poursuivre et intensifier l'accompagnement individuel des auteurs avec une vigilance sur les auteurs moins repérés et poursuivre la circulation d'informations ;
- 3) Promouvoir et valoriser les nouvelles formes réinventées d'écriture et de médiations (utilisation des ressources et potentialités du numérique, enrichissement des textes avec d'autres arts, ateliers virtuels...) avec la mise en place de formations techniques et l'équipement en matériel adapté pour les auteurs et les organisateurs pour optimiser ces nouveaux modes d'écriture et de médiations (sonorisation, prises de vue, maîtrise des logiciels, diction...) ;
- 4) Promouvoir et valoriser les livres des auteurs régionaux à travers le soutien à des achats ciblés en librairie, la publication Livrest ou l'opération La Quinzaine de la Librairie indépendante.